Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Question Bortoluzzi Flavio 2022-CE-480
Presse écrite fribourgeoise – Annonces et abonnements, Coûts pour l'Etat

I. Question

Comme cela a été souvent évoqué, le paysage médiatique fribourgeois est très fragmenté et diversifié. Ce constat est partagé par les partis politiques et les entreprises de médias elles-mêmes ; il ressort également du rapport 2022-DEE-51 du 5 septembre 2022 sur le postulat 2021-GC-16.

Les journaux quotidiens et hebdomadaires cités dans le rapport

> La Liberté
> Freiburger Nachrichten
> La Gruyère
> Der Murtenbieter
> Anzeiger von Kerzers
> Le Républicain
> La Broye
> Le Messager

ne bénéficient pas d'aide directe de la part de l'Etat, sous réserve des mesures spécifiques de soutien liées à l'épidémie de coronavirus, accordées en 2020-2021.

Des aides indirectes sont allouées par la Confédération sur la base de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) et, principalement, par les dispositions de la loi sur la poste (LPO) promouvant la presse, par exemple la distribution de journaux par la poste à un tarif réduit.

En parcourant les médias précités ayant leur siège dans le canton de Fribourg, on constate que l'Etat y publie diverses annonces, telles que des offres d'emploi et des informations officielles ou des invitations à des séances d'information. Par ailleurs, on peut partir de l'idée que des quotidiens et hebdomadaires sont mis à disposition des services de l'Etat, par exemple dans les locaux de pause ou les cafétérias.

J'adresse donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

Questions concernant les offres d'emploi :

1. Combien d'offres d'emploi l'Etat a-t-il publiées dans la presse écrite de 2019 à 2021, et pour quel montant ?
2. L'Etat a-t-il l'obligation de publier les offres d'emploi dans la presse écrite ?

3. Lors de la procédure d'embauche analyse-t-on le canal par lequel les candidates et candidats ont eu connaissance des postes vacants ? Le bouche à oreilles, online ou autres ?
4. Quels sont les coûts annuels des annonces (offres d'emploi, invitations et informations officielles) publiées dans les journaux par l'Etat ?

Questions concernant les abonnements:

5. Combien l'Etat a-t-il d'abonnements aux quotidiens et hebdomadaires précités ?
6. Quels en sont les coûts (annuels) et quelle en est la répartition entre les différents titres ?

20 décembre 2022

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *Combien d'offres d'emploi l'Etat a-t-il publiées dans la presse écrite de 2019 à 2021, et pour quel montant ?*

En moyenne par année, l'Etat de Fribourg met au concours un peu moins d'un millier de postes vacants. Etant donné qu'un poste vacant peut être diffusé dans plusieurs journaux, environ 1600 annonces sont publiées chaque année dans la presse écrite.

Le coût de publication des annonces dans la presse écrite s'est élevé à 377'025 francs en 2019, 414'888 francs en 2020 et 479'543 francs en 2021. L'année 2021 a été marquée par un nombre plus élevé de départs en lien avec la révision du plan de prévoyance de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg au 1er janvier 2022, ce qui a engendré une augmentation des publications.

2. *L'Etat a-t-il l'obligation de publier les offres d'emploi dans la presse écrite ?*

L'Etat de Fribourg n'a pas l'obligation de publier les postes à pourvoir dans la presse écrite.

Selon l'article 18 RPers, la mise au concours externe est publiée par voie d'Internet sur le site de l'Etat de Fribourg. Elle peut également être publiée sur le site de l'établissement ou de l'unité administrative concernée ou sur d'autres sites professionnels ou médias électroniques en fonction de la nature du poste à pourvoir.

La mise au concours externe peut être publiée dans des journaux ou des revues spécialisées en fonction de la nature du poste à pourvoir et de la situation du marché du travail. Le choix des journaux est opéré en tenant compte de leur couverture géographique, du cercle des lecteurs et lectrices, de la périodicité de la parution et du coût.

3. *Lors de la procédure d'embauche analyse-t-on le canal par lequel les candidates et candidats ont eu connaissance des postes vacants ? Le bouche à oreilles, online ou autres ?*

Les candidats et candidates prennent connaissance des postes vacants majoritairement via les canaux électroniques. Ces derniers représentent 76 % de l'ensemble des candidatures reçues. Le site internet des offres d'emploi de l'Etat de Fribourg est le principal vecteur avec 46 %.

8.1 % des candidats et des candidates prennent connaissance des postes à repourvoir par la presse locale (La Liberté, Freiburger Nachrichten, etc) et les revues spécialisées.

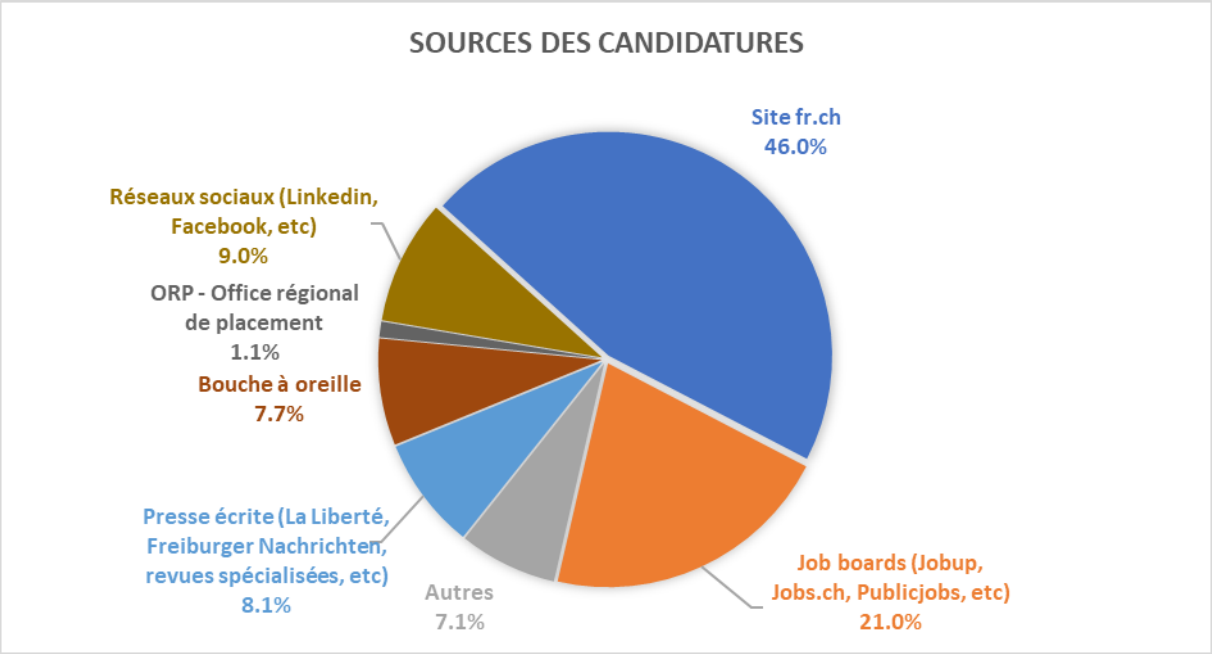

4. *Quels sont les coûts annuels des annonces (offres d'emploi, invitations et informations officielles) publiées dans les journaux par l'Etat ?*

Le coût des offres d'emploi publiées par l'Etat est documenté ci-dessus sous chiffre 1.

Les autres annonces publiées par l'Etat évoquées dans la question parlementaire, soit les invitations et informations officielles ont représenté un coût total de 217'163 francs pour l'Etat en 2022 (publications dans les 8 journaux cités par l'auteur de la question). Les annonces mortuaires ne sont pas prises en compte.

5. *Combien l'Etat a-t-il d'abonnements aux quotidiens et hebdomadaires précités ?*

> La Liberté:	192
> Freiburger Nachrichten	130
> La Gruyère	69
> Der Murtenbieter	12
> Anzeiger von Kerzers	4
> Le Républicain	5
> La Broye	4
> Le Messager	5

Les nombres d'abonnements mentionnés comprennent l'ensemble des abonnements conclus (papier, numérique et combiné).

6. *Quels en sont les coûts (annuels) et quelle en est la répartition entre les différents titres ?*

> La Liberté:	65'299.-
> Freiburger Nachrichten	35'887.-
> La Gruyère	12'087.-
> Der Murtenbieter	1'561.-
> Anzeiger von Kerzers	499.-

> Le Républicain	298.-
> La Broye	249.-
> Le Messager	450.-

Les coûts indiqués englobent toutes les formes d'abonnements (papier, numérique et combiné).

28 février 2023